



Politique ESG

Décembre 2024

Une société du groupe La Française · www.la-francaise.com

www.newalpha.net

New Alpha Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 2 435 540 €
450 500 012 RCS Paris · N° TVA: FR 18450500012 · Société de gestion de portefeuille agréée par
l'AMF sous le n° GP 05000001 du 20/01/2005 · www.amf-france.org



Table des matières

| | |
|--|----------|
| Politique ESG | 1 |
| 1. À propos de New Alpha | 3 |
| 2. Histoire : une approche responsable et innovante à long terme | 4 |
| 3. Gouvernance | 5 |
| 4. Politique d'investissement responsable | 5 |
| 5. Investissements Indirects..... | 6 |
| 6. Investissements Directs | 10 |
| 7. Thèmes en cours..... | 12 |

1. À propos de New Alpha

New Alpha Asset Management est une société de gestion de portefeuilles spécialisée dans la conception et la mise en œuvre de solutions d'investissement personnalisées pour répondre aux exigences spécifiques de ses clients. Au 31 décembre 2023, New Alpha AM gère et conseille 3,1 milliards d'euros pour le compte de ses clients.

En tant qu'investisseur engagé, New Alpha AM valorise la croissance sur le long terme, la répartition équitable de la valeur générée et s'engage activement dans les transitions nécessaires liées aux enjeux climatiques et sociaux. Notre politique d'entreprise responsable et d'investissement durable, exposée en détail dans ce document, matérialise ces principes.

Notre processus de sélection des gestionnaires externes comprend des évaluations qualitatives et quantitatives rigoureuses, intégrant une analyse ESG approfondie. Nous nous dédions à la recherche et à l'évaluation des meilleures stratégies de gestion et des opportunités d'investissement alignées sur nos principes de responsabilité.

Nous tirons parti de multiples sources de recherche avancée pour éclairer nos décisions d'investissement. La recherche extra-financière joue un rôle central dans notre processus décisionnel, intégrée à toutes les étapes et dans toutes les classes d'actifs :

- Sourcing : identification globale d'opportunités d'investissement innovantes et durables.
- Analyse : évaluation financière et extra-financière exhaustive selon les mandats de gestion et les orientations durables privilégiées par nos investisseurs.
- Investissement : construction de portefeuilles robustes et maintien d'une totale transparence envers nos clients.
- Suivi et engagement : avec une perspective d'investissement à long terme, nous assurons un suivi rigoureux de nos investissements et valorisons un dialogue constructif avec nos partenaires.

En tant que partenaire de longue date de ses clients, New Alpha AM est convaincu que l'intégration des critères ESG est essentielle pour générer durablement de la valeur pour les investisseurs.

2. Histoire : une approche responsable et innovante à long terme



Création de New Alpha Asset Management, une société de gestion de portefeuilles spécialisée dans l'incubation et l'accélération de sociétés entrepreneuriales.



New Alpha devient le gérant délégué de la SICAV Emergence, le premier fonds de place dédié à l'accélération de sociétés de gestion entrepreneuriales françaises.



L'ESG est introduit dans le processus d'investissement, dans la phase de due diligence pour les partenaires potentiels.



New Alpha devient signataire des PRI de l'ONU



Début du partenariat avec Ethifinance

Création d'une méthodologie propriétaire de notation ESG pour les gérants d'actions cotées.

2009

2012

2014

2017

2019

2024

2022

2021

2020



New Alpha AM devient l'un des premiers investisseurs à soutenir l'initiative pour la biodiversité SPRING, dans le cadre des PRI des Nations Unies

Publication de la première cartographie sur les fintechs durables françaises



Lancement d'Emergence Techs for Good, 2ème fonds article 8 SFDR



Création du Comité ESG de NewAlpha



Lancement d'Emergence Europe, un fonds article 8 SFDR

Une société du groupe La Française · www.la-francaise.com

www.newalpha.net

New Alpha Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 2 435 540 €
450 500 012 RCS Paris · N° TVA: FR 18450500012 · Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 05000001 du 20/01/2005 · www.amf-france.org



3. Gouvernance

Les approches de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et d'investissement responsable sont supervisées par le comité ESG, qui se réunit tous les trimestres pour faire le point sur les progrès accomplis et fixer de nouveaux objectifs.

Piloté par le Responsable ESG de New Alpha, ce comité est composé des principales parties prenantes de l'organisation : le président, le directeur général, les responsables de chaque ligne d'activité et les analystes ESG dédiés.

Néanmoins, les questions ESG restent intégrées dans chaque ligne de métier et les équipes d'investissement sont directement responsables de l'analyse et du suivi des aspects extra-financiers des entreprises et des fonds dans lesquels elles investissent.

4. Politique d'investissement responsable

New Alpha est convaincu que les critères ESG sont des leviers durables de création de valeur. Nous croyons fermement que les entreprises avec des normes élevées en matière environnementale, sociale et de gouvernance sont généralement mieux gérées, tant au niveau de l'entreprise que du fonds. Ces entreprises peuvent se développer en conciliant rentabilité et durabilité.



Principles for
Responsible
Investment

New Alpha est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations unies depuis 2017. Cet engagement souligne l'importance que nous accordons à la croissance à long terme et au partage de la création de valeur dans un cadre défini par une gouvernance et une transparence de premier ordre. New Alpha s'engage à respecter les six engagements suivants :

- Nous intégrerons les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus de prise de décision.
- Nous serons des gérants actifs et nous intégrerons les enjeux ESG dans nos politiques et pratiques de gestion.
- Nous chercherons à obtenir une information appropriée sur les questions ESG de la part des entités dans lesquelles nous investissons.
- Nous encouragerons l'acceptation et la mise en œuvre des principes au sein du secteur de l'investissement.
- Nous travaillerons ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des principes.
- Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre des principes.

New Alpha utilise également l'outil de reporting et d'évaluation des PRI pour rendre compte de ses pratiques d'investissement responsable de manière transparente et pour mesurer ses progrès. Les résultats de l'évaluation peuvent être consultés sur le site web des UN PRI.

La finance doit aider le secteur privé à relever les défis de la transition ESG. En tant que gestionnaires d'actifs, nous avons un rôle clé à jouer. Chez New Alpha, nous nous engageons à participer à ces objectifs en étant un acteur majeur dans deux domaines principaux : le développement de notre industrie, à travers l'innovation, et la lutte contre le changement climatique.

L'innovation est au cœur de l'activité de New Alpha. Reconnu mondialement comme un acteur clé dans la sphère des " Emerging Managers ", New Alpha AM identifie, sélectionne et soutient des fonds d'investissement innovants proposés par des équipes compétentes et motivées. L'une des initiatives les plus récentes est le fonds Emergence Techs for Good, lancé en 2022, qui accélère les fonds homologués à l'initiative Tibi. S'appuyant sur son expérience dans la détection de projets entrepreneuriaux à fort potentiel, New Alpha a lancé en 2015 une activité d'investissement en Venture Capital dans des secteurs portés par la technologie.

La lutte pour atténuer le changement climatique est au cœur du processus décisionnel de New Alpha en matière d'investissement. Notre approche favorise les fonds et les entreprises qui identifient et atténuent les risques climatiques tout en se positionnant pour profiter des opportunités liées au climat. L'intégration des questions climatiques dans le processus d'investissement s'effectue de trois manières:

1. Au cours de la phase de due diligence, les critères environnementaux sont intégrés dans notre processus de recherche. Si une politique d'exclusion s'applique au fonds, les investissements ciblés doivent être conformes. D'autres aspects à analyser sont l'existence d'une politique climatique, l'engagement en faveur du "Net Zero", la fixation d'objectifs de réduction des émissions et la manière dont le risque climatique est mesuré. Une analyse de l'exposition aux combustibles fossiles peut également être effectuée.
2. Pendant la durée de vie des investissements, nous surveillerons activement les indicateurs clés de performance (notamment l'intensité carbone et le pourcentage d'entreprises qui ont fixé des objectifs de réduction des émissions avec le SBTi) et nous nous engagerons avec les gestionnaires sur leur approche climatique. Les sujets d'engagement comprennent le renforcement de la politique d'exclusion, les entreprises à forte intensité carbone et la trajectoire des émissions.
3. Pour les classes d'actifs pour lesquelles des données sont disponibles, New Alpha publiera un rapport sur les émissions de ses portefeuilles. New Alpha prépare également un rapport LEC au titre de l'article 29, ainsi qu'un rapport PAI.

5. Investissements Indirects

En tant que gestionnaire de gestionnaires, il est impératif de noter que nos considérations ESG dépendent à la fois des mandats spécifiques et des exigences des investisseurs, ainsi que des capacités de chaque équipe de gestion externe, ce qui limite notre contrôle direct sur le choix des titres individuels.

Politique d'exclusion

La politique d'exclusion suivante s'applique aux portefeuilles concernés. Les sources de données permettant de s'assurer que les portefeuilles sont conformes à la politique d'exclusion sont Morningstar/Sustainalytics.

Exclusions normatives

Les entreprises qui violent les droits fondamentaux de l'homme sont exclues de l'univers d'investissement. Ce champ d'application englobe les entreprises qui contreviennent de manière manifeste et répétée à un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU). Ces principes englobent les valeurs fondamentales des droits de l'homme, les normes de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Les sociétés de gestion d'actifs doivent se donner les moyens d'évaluer ces situations de violation.

Les gestionnaires d'actifs qui utilisent un système d'évaluation de la controverse excluront, au minimum, les entreprises identifiées au niveau de controverse le plus élevé (5/5 selon les critères Morningstar/Sustainalytics).

Les entreprises ou pays faisant l'objet d'un embargo ou d'une sanction financière sont également exclus

- Armes controversées

Cela concerne les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou la fourniture de services pour des armes interdites par les conventions internationales : mines antipersonnel², armes à sous-munitions³, armes chimiques, armes biologiques⁴, munitions à l'uranium appauvri, armes nucléaires et armes au phosphore blanc. L'exclusion des entreprises engagées dans ces activités est effective dès le premier euro de recettes.

Exclusions sectorielles

- Tabac

Les entreprises qui tirent au moins 5 % de leurs revenus de la fabrication ou de la distribution de produits du tabac sont exclues de l'univers d'investissement.

- Combustibles fossiles – Charbon

La politique d'exclusion du charbon thermique repose sur trois critères, en fonction de l'étendue des activités considérées.

| Champ d'activité | Critères d'exclusion* |
|------------------|-----------------------|
|------------------|-----------------------|

Une société du groupe La Française · www.la-francaise.com

www.newalpha.net

New Alpha Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 2 435 540 €
450 500 012 RCS Paris · N° TVA: FR 18450500012 · Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 05000001 du 20/01/2005 · www.amf-france.org



| | |
|--|--|
| Production d'électricité à partir de charbon thermique | Exclusion des entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de la production d'énergie à partir du charbon |
| Extraction du charbon thermique | Exclusion des entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de l'extraction ou de l'exploitation du charbon |
| Nouveaux projets | Exclusion des entreprises qui développent de nouveaux projets et étendent leurs activités dans le secteur du charbon |

* Les sociétés de gestion d'actifs investies par New Alpha peuvent bénéficier d'une période de 12 mois pour adapter leur stratégie à ces seuils.

D'ici à 2030, les sociétés de gestion d'actifs ayant une exposition résiduelle au charbon thermique ne seront plus éligibles à l'investissement.

- Combustibles fossiles - Pétrole et gaz

Si le pétrole et le gaz ne sont actuellement pas exclus de l'univers d'investissement, les gestionnaires d'actifs sont encouragés à définir une politique d'élimination progressive des combustibles fossiles dans les 24 mois suivant l'investissement. Cela concerne notamment le pétrole et le gaz non conventionnels, ainsi que les projets d'exploration des réserves de combustibles fossiles.

New Alpha surveille l'exposition des portefeuilles aux entreprises du secteur du charbon, du pétrole et du gaz par l'intermédiaire de Morningstar/Sustainalytics ainsi que de la Global Coal Exit List et de la Global Oil Exit List d'Urgewald.

Afin de s'assurer que nos investissements sont conformes à notre politique d'exclusion, des contrôles de conformité ont été mis en place à trois niveaux :

- Pré-investissement : au cours de la phase de due diligence, la politique d'exclusion du fonds concerné sera comparée à notre politique d'exclusion, et une évaluation approfondie sera également réalisée.
- Trimestriellement : tous les portefeuilles concernés sont examinés pour vérifier leur conformité avec la politique d'exclusion ; une réunion est organisée au sein de l'équipe d'investissement pour analyser les violations potentielles.
- Annuellement : lors de la mise à jour annuelle des tableaux de bord ESG, les politiques d'exclusion des fonds sous-jacents seront analysées pour s'assurer de leur conformité avec la politique d'exclusion de New Alpha, et pour vérifier s'il y a eu des changements ou des renforcements.

Analyse ESG

Avant tout investissement, les fonds considérés doivent remplir un questionnaire ESG détaillé. Les réponses sont associées à une analyse détaillée de toutes les politiques et de tous les rapports ESG, ainsi qu'à une réunion avec les gestionnaires de portefeuille, afin d'établir un tableau de bord interne.

Ce système de notation interne est appliqué à deux niveaux : la société de gestion et la stratégie d'investissement. Au total, 20 critères généraux sont utilisés, à la fois qualitatifs et quantitatifs, chacun couvrant plusieurs indicateurs clés de performance. Des thèmes spécifiques E, S et G sont couverts, tels que la parité hommes-femmes des équipes de gestion, l'empreinte carbone du fonds par rapport à ses pairs, l'alignement sur l'Accord de Paris, l'obtention ou non de labels ESG par les fonds, les pratiques de vote et d'engagement, la participation à des coalitions et initiatives ESG, etc.

Après l'investissement, les fonds sont invités à remplir un questionnaire ESG annuel et à rendre compte de leurs progrès. Les fiches ESG seront ensuite mises à jour. Cela permet à New Alpha de suivre les progrès ESG des investissements sous-jacents et de mettre en évidence les domaines susceptibles d'être améliorés. La méthodologie détaillée est disponible sur demande.

Engagement (vote et dialogue)

Tout au long du processus d'investissement, New Alpha AM est engagé dans un dialogue avec les gestionnaires d'actifs. En tant que partenaire de long terme, New Alpha assume sa responsabilité dans la promotion et la diffusion des meilleures pratiques ESG attendues par nos clients institutionnels. Cette approche est d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de gestionnaires émergents.

New Alpha vise également à impliquer ses partenaires dans son objectif de transition vers des investissements responsables et durables. Le dialogue est adapté aux exigences de nos clients et au profil des gestionnaires d'actifs externes, en tenant compte de facteurs tels que leur taille, leur stratégie d'investissement et leurs objectifs à long terme. Lorsque certains progrès ESG ont été convenus mais ne sont pas respectés, des mesures peuvent être prises de manière progressive, jusqu'à envisager le désinvestissement.

Bien que notre stratégie d'investissement en tant que fonds de fonds limite notre engagement direct auprès des entreprises individuelles ainsi que l'exercice du droit de vote, nous nous engageons à participer activement à l'écosystème des marchés financiers. Notre approche met l'accent sur la collaboration et le dialogue avec les différentes parties prenantes, notamment les gestionnaires d'actifs, les associations sectorielles et les autres acteurs du marché. En nous engageant auprès de ces acteurs, nous visons à défendre les pratiques durables, à influencer les normes du marché et à encourager un comportement d'investissement responsable dans l'ensemble du paysage financier. New Alpha travaille en étroite collaboration avec le groupe de travail de la Commission ESG d'Emergence. Nous sommes également membres du groupe PRI Hedge Fund, où différents gestionnaires discutent de la manière d'améliorer la divulgation des émissions de carbone pour les stratégies d'investissement alternatives ;

et nous participons au programme francophone des PRI, qui rassemble différents investisseurs et gestionnaires d'actifs des pays francophones afin d'échanger des idées.

Reporting

Afin d'offrir à nos clients la plus grande transparence sur leurs investissements, nous travaillons en permanence à l'amélioration des indicateurs extra-financiers inclus dans nos rapports. Disposer de données ESG pertinentes et pouvoir les agréger efficacement dans toutes les classes d'actifs est un défi majeur, en particulier pour les activités de gestion indirecte. Ce travail repose sur des recherches internes et des données provenant de sources externes (à savoir Sustainalytics/Morningstar et Bloomberg). Chaque année, New Alpha mettra à jour les tableaux de bord ESG pour chacun de ses investissements sous-jacents et les communiquera aux investisseurs, ainsi que les données carbone et les indicateurs de parité hommes-femmes des équipes de gestion d'actifs. New Alpha se conforme également aux exigences réglementaires en matière de reporting et prépare un rapport au titre de l'article 29, un rapport annuel PAI et des rapports périodiques pour ses fonds relevant de l'article 8 SFDR.

6. Investissements Directs

Compte tenu de la nature précoce des entités dans lesquelles nous investissons généralement et des défis auxquels elles sont confrontées, l'intégration de pratiques ESG robustes peut présenter des difficultés ou des limites inhérentes. En tant qu'actionnaires minoritaires, nous encourageons et soutenons activement les entreprises de notre portefeuille dans l'adoption de pratiques durables, tout en relevant les défis de leurs phases de développement.

Politique d'exclusion

Les fonds de capital-risque de New Alpha AM excluent de leur univers d'investissement : le pétrole, le gaz, le charbon, les armes controversées, le tabac, l'huile de palme, la pornographie et les jeux d'argent.

Outre les exclusions susmentionnées, New Alpha a également dressé une liste de vigilance des secteurs d'activité qu'elle considère comme pertinents pour ses lignes d'activité :

- Prêts à la consommation et paiements échelonnés
- Prêts aux entreprises, financement basé sur les revenus, affacturage
- Crypto-monnaie
- Services bancaires, de paiement et d'investissement
- Intelligence artificielle

Bien que ces investissements ne soient pas automatiquement exclus, ils nécessiteraient une analyse approfondie et une attention particulière si New Alpha décidait de poursuivre dans le processus d'investissement.

Pre-term sheet

Au cours de la première étape du processus d'investissement, les équipes s'assureront que l'entreprise ciblée est conforme à leur thèse d'investissement, à leur politique d'exclusion et à leur liste de vigilance. L'identité et la qualité des fondateurs et des investisseurs actuels, leur implication éventuelle dans des controverses ou des sanctions, ainsi que la compréhension des exigences réglementaires constituent également des points clés de l'analyse.

La term sheet comprendra certains aspects ESG clés : une évaluation ESG pré-investissement et annuelle par un tiers ; l'engagement du fondateur à faire progresser les pratiques ESG de son entreprise ; un examen et un rapport ESG réguliers ; et l'engagement de mettre en œuvre un plan d'action en 100 jours.

Post-term sheet

Après la signature du contrat, l'entreprise cible fera l'objet d'une évaluation indépendante de ses pratiques ESG actuelles par une tierce partie⁶.

L'évaluation porte sur 60 indicateurs différents, couvrant de multiples thèmes E, S et G, tels que :

E à empreinte carbone, énergie consommée, gestion de l'eau et des déchets

S à conditions de travail, mesures de santé et de sécurité, égalité des chances

G à organes de gouvernance, conduite des affaires

Le score obtenu positionne l'entreprise par rapport à un référentiel d'entreprises technologiques françaises de moins de 300 salariés. Le résultat est communiqué aux investisseurs au moins une fois par an. Les investisseurs sont également contactés rapidement en cas d'événement particulier.

Cette évaluation permettra également d'identifier les domaines d'amélioration, qui alimenteront le volet ESG du plan d'action en 100 jours.

Période de détention

Pendant la période de détention, New Alpha contrôlera les aspects suivants :

Mesures de durabilité : l'empreinte carbone de l'entreprise, la parité hommes-femmes au sein des équipes de direction et le nombre d'emplois stables créés.

Réalisation des objectifs de développement durable : désigner un responsable du développement durable au niveau de la direction, publier un rapport sur le développement durable, assurer un équilibre

⁶ L'évaluation est réalisée par *Ethifinance*.

entre vie professionnelle et vie privée, réaliser un audit RGPD, effectuer un test de cybersécurité et élaborer une politique de sobriété numérique.

New Alpha fera un rapport annuel au niveau de l'entreprise et du portefeuille sur les scores E, S et G, ainsi que sur les progrès annuels réalisés depuis l'investissement.

Vote/Engagement

L'équipe d'investissement direct de New Alpha s'engage à sensibiliser les dirigeants des entreprises dans lesquelles le fonds est actionnaire minoritaire, afin de promouvoir les meilleures pratiques ESG. Les équipes collaboreront avec les partenaires pour structurer l'approche ESG des entreprises, faciliteront le partage d'expériences entre les différentes entreprises du portefeuille, voteront en faveur de l'amélioration des pratiques ESG, et en cas de controverse significative confirmée, s'engageront à être proactifs et transparents vis-à-vis des LPs.

New Alpha exercera ses droits de vote au nom de ses fonds lors des assemblées générales ordinaires, extraordinaires et mixtes tenues par les sociétés en portefeuille. New Alpha représentera les intérêts de ses investisseurs par un vote formel, en personne ou par procuration.

L'équipe d'investissement en capital-risque de New Alpha participe également aux organes de surveillance de la plupart des sociétés en portefeuille, conformément aux dispositions des pactes d'actionnaires applicables. Elle joue un rôle actif et continu dans la gouvernance de ces sociétés, en utilisant son expertise commerciale et sectorielle pour promouvoir les intérêts des investisseurs du fonds et l'intérêt de la société en question.

Période de sortie

Lors de la période de sortie, New Alpha peut démontrer les progrès des entreprises des fonds en termes d'ESG, sur la base des KPI suivis pendant la période d'investissement et des dialogues menés avec la direction des entreprises.

7. Thèmes en cours

Biodiversité

New Alpha reconnaît que l'érosion de la biodiversité pose des risques majeurs, tout comme le changement climatique. Le secteur financier doit réorienter les flux financiers vers les entreprises qui réduisent la pression négative sur la biodiversité, consomment les ressources naturelles de manière responsable et contribuent à la régénération des écosystèmes, des habitats et des espèces.

En tant qu'entreprise et investisseur, New Alpha s'engage à respecter les objectifs de biodiversité établis dans la Convention sur la diversité biologique, ratifiée le 5 juin 1992, et plus récemment, ceux approuvés lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, COP15, en décembre 2022.

New Alpha a actuellement 4 objectifs :

Une société du groupe La Française · www.la-francaise.com

www.newalpha.net

New Alpha Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 2 435 540 €
450 500 012 RCS Paris · N° TVA: FR 18450500012 · Société de gestion de portefeuille agréée par
l'AMF sous le n° GP 05000001 du 20/01/2005 · www.amf-france.org



- Développer sa connaissance et sa compréhension des concepts et des méthodologies de la biodiversité
 - Par des formations internes et le suivi de la réglementation, des publications et des progrès dans le secteur de la gestion d'actifs.
- S'engager avec les gestionnaires d'actifs sous-jacents à développer leurs approches en matière de biodiversité
 - En tant que partenaire à long terme, New Alpha encourage et soutient les gestionnaires à développer leur approche et leur politique en matière de biodiversité. Actuellement, pour nos mandats d'actions cotées, nous analysons si les gestionnaires d'actifs ont mis en œuvre une politique de biodiversité, ou des politiques d'exclusion liées à celle-ci, et s'ils rendent compte des indicateurs concernant la biodiversité dans leur portefeuille. New Alpha a ajouté la biodiversité comme catégorie dans ses questionnaires ESG et l'a incluse dans son processus de notation ESG.
- Évaluer la matérialité, l'impact sur la biodiversité et les dépendances des portefeuilles
 - Alors que des mesures standardisées et des cadres de reporting sur la biodiversité sont en cours de développement, New Alpha surveille attentivement l'écosystème et s'engage avec les gestionnaires de portefeuille sur ce sujet. Morningstar/Sustainalytics sont également utilisés pour contrôler le pourcentage d'entreprises ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité (PAI 7), l'exposition aux pesticides, à l'huile de palme, aux OGM ou au cuir, et pour déterminer si les entreprises du portefeuille ont été impliquées dans des controverses liées à la biodiversité.
- Collaborer avec des investisseurs partageant les mêmes idées
 - Au début de l'année 2024, New Alpha a rejoint l'initiative Spring des PRI, qui vise à générer des résultats positifs pour la nature par le biais de l'intendance, afin de collaborer avec les autres membres de l'initiative pour définir une approche commune.